



Compte rendu du Conseil municipal du 4 juillet 2024

1. Administratif

1.1. Détermination des zones potentielles pour le développement des énergies renouvelables.

Nous avons délibéré à ce sujet en décembre. Suite à l'enquête publique, sous forme de registre mis à disposition des habitants au mois de mai, il est décidé d'ajouter aux toitures des particuliers et des bâtiments publics, la parcelle de 1000 m2 environ, située près de l'antenne relais.

1.2. Cybermenaces

Afin de sauvegarder les dossiers importants de la mairie, il est décidé d'**externaliser** ces données sur un site extérieur. Coût 1008 € + 366,45€ par an.

2. Finances

2.1. Rencontre avec Mme FOUCHER notre conseillère aux décideurs locaux DRFIP BFC le 14 juin.

Nous avons reçu les félicitations pour le travail de notre régisseur Sandrine, et pour le suivi financier de la commune. A propos de la régie : il nous faut **désigner un mandataire suppléant** en cas d'absence du régisseur : **Cécile GENTIL** se propose et est donc désignée mandataire suppléante.

2.2. Subvention pour voirie rue de la poterie.

Lors de sa dernière réunion la commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer une subvention à notre commune pour les travaux de voirie rue de la poterie à venir. Cette subvention est de 50 % du coût des travaux HT soit 6 005 €.

3. Rencontre avec M. JACQUES Gestion Cadastre, Service Des Impôts Fonciers

M. JACQUES a fait le point sur les derniers dossiers d'urbanisme déposés.

Point sur les DAACT- les propriétaires oublient de faire les déclarations de fin de travaux- à la mairie mais aussi au service des impôts fonciers. Rappel fait dans le dernier avis municipal.

Pour la taxe d'aménagement lorsque cela dépasse la somme de 1500 €, le paiement se fait en deux fois : après 3 mois puis 9 mois.

Taxe foncière : pour l'instant les nouveaux propriétaires sont exemptés du versement de la taxe foncière pendant 2 ans.

4. Urbanisme- Projets de lotissements

4.1. Lotissement privé EUROPEAN HOMES) -Secteur CHAMP DE LA VIGNE. Il s'agit d'une zone AU d'une surface d'environ 1,8 ha. Parcelles situées derrière l'école.

Echange récent avec le promoteur : le projet n'est pas abandonné. Recherche d'un nouveau « bailleur social ». Il est envisagé deux tranches. Dépôt de permis d'aménager en fin d'année.

4.2. Lotissement privé NEXITY FONCIER CONSEIL - Secteur GRANDE QUETAINE.

Il s'agit d'une zone AU d'une surface d'environ 7.200 m² située avant le bois au loup.

Dépôt du Permis d'Aménager le 31 mai

Le PA ne porte que sur les 11 lots sans surface « d'aisance » supplémentaire en zone non constructible.

Echanges pour mettre en compatibilité le règlement intérieur du lotissement avec notre PLU.

Nécessité de dévoyer le réseau d'eaux pluviales qui traverse les parcelles du bas du terrain.

En attente de l'avis du Maire, de l'avis du SCOT, de l'avis de la CC et des divers services de l'Etat.

5. Travaux- achats

*Il est décidé l'achat d'une autolaveuse. Après étude des devis il est décidé d'acquérir le modèle ROLLY avec câble chez SNJB au prix de 2 265 € HT soit 2 718,55 € TTC.

*Fin des travaux rue de la Poterie, longueur : 18.00 ml, programmé en été- GUINOT.

*Il est décidé d'effectuer le ponçage et la vitrification du parquet de la salle de classe, devis DIJON PARQUETS 2 318,80 € TTC. Travaux à prévoir pour les vacances de la Toussaint. Nécessité également de quelques interventions en menuiserie (plinthes, lames à changer...)

6. Scolaire-Rentrée 2024 :

Effectifs : Maternelle : 14 PS, 18 MS, 18 GS Total : 51 élèves 2 classes de 25 élèves PS/MS et MS/GS

Elémentaire : 18 CP, 24 CE1, 27 CE2, 18 CM1, 23 CM2 Total 110 élèves.

A Barges en français-math 2 groupes CM1/CM2

Pour les autres matières 1 groupe CM1 et 1 groupe CM2

Mouvement enseignants : départ de Mme POINSOT arrivée de M. AZARA en CE1

La remise des diplômes et des gourdes pour les CM2 a eu lieu le mardi 2 juillet après-midi.

7-Questions diverses

*Convention signée avec M. Lionello (camion-pizza). A partir de septembre les mercredis.

*Info CC : les déchetteries de Brochon et Saulon passent en régie, donc gérées par la CC.

* Le cinéma « Le nuiton » est dorénavant géré par la CC et non plus par la MJC de Nuits.

Séance levée à 20h00

Prochain conseil le vendredi 13 septembre 2024 à 20h30 à l'ERL